Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Crédit vente d'un immeuble meublé

Par 010450

Bonsoir à toutes et tous,

Je suis LMNP, je souhaiterais vendre un immeuble destiné à la location meublée à l'aide du crédit-vente.

Est-ce autorisé, si oui quels en sont les avantages et inconvénients.

Est-il indispensable de s'adresser à un notaire ?

J'ai ouï dire que cette pratique était plutôt risquée.

Qu'en pensez-vous ?

Je vous remercie pour votre collaboration.

010450.

Par yapasdequoi

Bonjour,
Vous avez obligation de faire appel à un notaire pour un acte de mutation d'un bien immobilier.
Rien ne vous interdit de vendre et de faire crédit à l'acquéreur... Mais veillez aux garanties qu'il présentera.
Il est sans doute plus simple et plus sécurisé pour vous de vendre à un acquéreur qui paye comptant ou qui fait appel à un crédit bancaire.

Par 010450

Je vais abandonner cette idée.
Je vous remercie.
Bonne soirée à vous.
010450.